



# SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

## SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2023

### QUESTION N°11

#### **DECHETERIE – ETUDE/AUDIT SUR LES DECHETERIES – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PASSE ENTRE LA CAPSO ET LA CCPL ET AU MARCHÉ SUBSEQUENT PASSE POUR L'ETUDE STRATEGIE DECHETS DE CE GROUPEMENT**

**RAPPORTEUR : Louis CAINNE**

---

Une convention de groupement de commandes a été conclue entre la CAPSO et la CCPL (la CAPSO est coordonnateur de ce groupement) afin de réaliser des prestations d'études dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, pour répondre aux évolutions réglementaires et permettre à la CAPSO et la CCPL d'être exemplaires et innovantes en matière de prévention et de gestion des déchets.

Un accord-cadre à marchés subséquents a été conclu après consultation avec le groupement Austral ingénierie et environnement/Garchette communication/EURL GECE, Jacques Deprez conseil en janvier 2022.

Le montant maximum de l'accord-cadre toutes périodes confondues est de 1 600 000 €. Il est passé pour une période initiale de 3 ans et pourra être reconduit une fois une année.

Plusieurs marchés subséquents ont été lancés par la CAPSO et la CCPL depuis sa signature (schéma stratégique, concertation, ...).

Dans le cadre des réflexions menées par les 2 EPCI à compétence collecte, en matière de diminution des déchets, mise en place d'une redevance incitative, le SMLA, gestionnaire des déchèteries, doit être associé. En effet il ne peut y avoir atteinte d'objectifs de diminution des déchets que si l'ensemble des acteurs de la chaîne (collecte-traitement) réfléchissent et mettent en place une stratégie commune.

Pour atteindre les objectifs qui auront été définis par les 2 EPCI, il se peut que des adaptations soient nécessaires dans les déchèteries : adaptations par rapport au public accueilli, à l'organisation générale du réseau des déchèteries. Afin de mener une réflexion globale (collecte-traitement) il est proposé au SMLA d'adhérer au groupement de commande de la CAPSO/CCPL afin d'avoir les mêmes interlocuteurs pour l'étude.

Aussi, il est proposé que le SMLA puisse dans un 1<sup>er</sup> temps adhérer par avenant au groupement de commandes passé entre la CAPSO et la CCPL puis dans un 2<sup>nd</sup> temps passer un marché subséquent pour étudier les déchetteries : fonctionnement, état des lieux et les options possibles en termes d'adaptation

## **SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 7 avril 2023.

### **ETAIENT INVITES**

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

### **ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, MARQUANT Francis, délégués titulaires
- Madame BAUDEQUIN Odile, déléguée suppléante
- Messieurs OBOEUF Gérard, VASSEUR Jean-Paul délégué suppléant

### **DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE**

- Monsieur BEE Didier, excusé
- Monsieur BEN AMOR, a donné pouvoir à Christophe Cornette
- Madame BOIDIN Véronique, a donné pouvoir à Madame SEILLIER Christine
- Monsieur BOULET Michel excusé et remplacé par Monsieur OBOEUF Gérard
- Madame CANARD Céline Marie, a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël
- Monsieur CAINNE Louis, a donné pouvoir à Madame WAROT Sophie
- Monsieur CORDIER André, excusé
- Monsieur Franck DUPONT excusé et remplacé par Monsieur Jean Paul Vasseur,
- Monsieur DENIS Laurent, a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick,
- Monsieur DUPONT Franck, excusé
- Monsieur LEROY Christian, excusé
- Monsieur MEQUIGNON Alain, a donné pouvoir à Madame VASSEUR Françoise
- Monsieur PRUVOST Mathieu, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur TELLIER Alain, excusé et remplacé par Madame BAUDEQUIN Odile

allant dans le sens des réflexions sur la tarification incitative et des ateliers de concertation mis en place par la CAPSO et la CCPL.

Cela permettra d'avoir une continuité dans les réflexions portées par les deux intercommunalités.

Compte tenu de l'importance du sujet, les Vice-Présidents, membres du bureau seront associés à la rédaction du cahier des charges et au suivi de l'étude. Une présentation des conclusions et des pistes d'action sera faite en comité syndical.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont adopté cette délibération à l'unanimité des voix et se sont prononcé sur :

- la sollicitation de la CAPSO et de la CCPL pour intégrer le SMLA par avenant à la convention de groupement de commandes CAPSO/ CCPL puis la sollicitation pour la passation d'un avenant par la CAPSO à l'accord-cadre signé en intégrant le SMLA
- le lancement d'une étude, dans le cadre du groupement de commande, : état des lieux- pistes de progrès en lien avec les nouvelles REP présentes et à venir, adaptations des déchèteries aux futures préconisations de la CAPSO et de la CCPL en termes d'atteinte d'objectifs de diminution des déchets produits,
- l'autorisation donnée au Président de signer toutes pièces se référant à ce dossier et de solliciter le cas échéant des subventions.

POUR EXTRAIT CONFORME

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2023

Rendu(e) exécutoir:  
Le... 18/04/2023  
Le Président

Le Président,



Gérard Wyckaert



